

Education Nationale

Une rentrée à (gros) problèmes

La rentrée 2007 et la carte scolaire

Qu'advient-il de la carte scolaire en cette rentrée ?

Alors que le président Sarkozy a demandé dans sa lettre de mission la suppression de la carte scolaire (CS) le ministère a, pour l'immédiat, édicté quelques règles « d'assouplissement » :

La mesure s'applique aux collèges et lycées qui pourront accueillir des élèves ne relevant pas de leur secteur dans la limite des places disponibles dans les établissements.

Sont prioritaires pour intégrer un établissement hors du secteur initial de rattachement : les élèves souffrant d'un handicap ; les élèves boursiers au mérite ; les élèves boursiers sur critères sociaux ; les élèves nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé ; les élèves qui doivent suivre un parcours scolaire particulier ; les élèves dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement souhaité ; les élèves dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité ».

Ces règles ne sont donc, dans l'immédiat, pas de nature à bouleverser le paysage scolaire parce que d'une part les seuls critères nouveaux sont ceux portant sur les élèves boursiers, et que, d'autre part, les établissements « côtés » sont généralement au maximum de leur capacité d'accueil alors que ceux disposant « de place » sont loin d'être les plus demandés.

Mais ce n'est qu'un début ...

Car il ne s'agit là que d'annonces rapides dans l'attente de décisions plus profondes, le temps de préparer les établissements à supporter une « nouvelle logique de recrutement »

des élèves quand la CS sera complètement supprimée.

Peut-on naïvement penser que ce « libre choix » (de Robien disait que la CS avait un côté « privatif de liberté ») profitera aux populations des quartiers défavorisés ?

Les meilleurs élèves viendront renforcer le palmarès des écoles « réputées » au détriment des écoles dites « difficiles », accentuant de fait la « ghettoïsation scolaire ». Les familles demanderont, les établissements choisiront. Compétition entre élèves, compétition entre établissements, bientôt compétition entre enseignants via l'autonomie des établissements et les affectations sur « postes à profil », logique libérale qui dénature la notion de service public et offre de nouvelles perspectives à l'enseignement privé, largement premier facteur actuel de contournement de la carte scolaire..

La mixité sociale sert d'alibi à la mise en place d'un système éducatif basé sur une hiérarchisation des établissements selon le niveau des résultats obtenus, consacrant l'élitisme, sacrifiant les élèves les plus faibles et condamnant à terme le « collège unique ».

Cette mesure, dans une logique comptable segmentée, revient moins cher que de donner véritablement les moyens dont les établissements défavorisés ont besoin pour obtenir des résultats tangibles.

La suppression de la CS entre bien dans la cohérence de la réforme Fillon de l'école, avec son socle commun et son principe « d'égalité des chances ». Les élèves des quartiers défavorisés qui accéderont aux établissements d'excellence seront la vitrine, comme pour la prépa d'Henri IV, du mérite qui paye, faisant supporter aux élèves en difficulté la responsabilité de leur échec.

Emplois et missions : Des enjeux liés en cette rentrée 2007

La question de l'« accompagnement éducatif » ...

Par une circulaire parue en juillet, le Ministre Darcos met en place un « accompagnement éducatif hors temps scolaire ».

Ce dispositif s'adresse à « l'ensemble des collèges (publics et privés) de l'éducation prioritaire ». Il a « vocation à s'étendre à l'ensemble des collèges à la rentrée 2008 et, par la suite, à l'ensemble des écoles, des collèges et des lycées ».

« D'une durée indicative de 2 heures, cet accompagnement sera organisé tout au long de l'année en fin de journée après la classe, quatre jours par semaine ».

Il sera proposé aux élèves volontaires autour de trois domaines : l'encadrement du travail personnel, l'épanouissement par la pratique du sport, l'ouverture au monde de l'art et de la culture.

« L'aide aux devoirs et aux leçons pourra être assurée par des enseignants volontaires avec le renfort, si nécessaire, des assistants pédagogiques ou des assistants d'éducation. L'animation des activités de sport et de pratique artistique et culturelle pourra, selon les situations, être assurée par des enseignants volontaires ou des intervenants extérieurs, ainsi que pas des assistants d'éducation si elles se déroulent dans l'établissement. Les enseignants volontaires qui participeront à l'accompagnement éducatif percevront une rémunération sous la forme d'heures supplémentaires effectives ».

Ceci paraît bien séduisant mais interroge quand par ailleurs le gouvernement intensifie la réduction des moyens permettant d'assurer tous les cours dans des conditions décentes pour les élèves et les enseignants !

...pose aussi celle des moyens.

C'est ainsi que le ministre Darcos vient d'annoncer la **suppression de 11200 postes** dans l'Education nationale.

Bien que la mise en œuvre de ce dispositif soit fixée au 5 novembre au plus tard, le budget 2007 n'a rien prévu et le budget 2008 devrait y consacrer 140 millions d'euros résultant d'une transformation en crédits (pour rémunérer les heures supplémentaires) de quelque 6000 emplois... le tout devant également financer les projets personnalisés de réussite éducative du plan de cohésion sociale de Borloo.

Il s'agit donc de redéploiements internes (et non de créations nettes) qui alourdissent encore plus la ponction effectuée sur la part enseignement proprement dite... sans oublier que la facture pourrait être plus salée en fonction du mode de financement non encore connu des 2700 emplois d'auxiliaires de vie scolaire (AVSI) créés pour l'accompagnement des élèves handicapés.

Cette décision correspond à la demande du président de mener « une réflexion sur la manière de réduire le volume horaire imposé aux enfants ». Darcos a d'ailleurs précisé que la France ne « manquait pas de professeurs » et qu'elle devait « rationaliser les études avec plus de suivi individuel et moins d'options ». Ce qui pose en grand la question du contenu des missions et de leur efficacité sociale.

Le passif des suppressions dans l'Education nationale dépasse les 38000 postes sur les seules cinq dernières années. Quel bilan quand on prétend combattre la fracture sociale scolaire !

La rentrée du côté des universités

La loi relative aux libertés et responsabilités des universités votée par le parlement est parue au JO du 10 août dernier.

Les risques de voir bradé le service public d'enseignement supérieur et de recherche sont bien réels.

L'autonomie des universités consacre un conseil d'administration (CA) resserré donnant davantage de place aux personnalités extérieures (collectivités territoriales, acteurs du monde économique et social -entreprises) au détriment des personnels et étudiants, et une présidentialisation renforcée. A l'heure où la Cgt revendique de nouveaux droits pour les salariés dans le contrôle de la gestion des entreprises, les propositions ministérielles s'affichent totalement à contre-courant.

Les universités se voient dotées de nouvelles compétences quant à la gestion et à la propriété du patrimoine, mais aussi quant au recrutement et à la gestion de la masse salariale. Ainsi, la rémunération des personnels peut être modulée sur décision des CA dans le cadre du budget global des établissements et des expérimentations déjà en cours dans certaines universités.

Une telle pratique porterait un coup supplémentaire au statut des personnels, accroissant encore la précarisation de leur situation. Enfin, placée au cœur de la recherche, sans pour autant que soient définies pour l'instant les relations avec les grands organismes publics, cette réforme qui favorise la

concurrence entre établissements, devrait permettre de structurer 10 ou 15 pôles universitaires « à visibilité internationale ». Désengagement de l'Etat, « mise sous tutelle » des personnels, politique concurrentielle, voilà ce à quoi peut conduire une telle réforme.

Cette loi s'accompagne de cinq chantiers ; vie étudiante, conditions matérielles de travail, réussite en licence, jeunes chercheurs et enseignants chercheurs, carrières, aux perspectives floues pour l'ensemble des personnels.

Ainsi, si un effort potentiel en direction des jeunes chercheurs et des jeunes enseignants chercheurs pourrait être fait, sans que l'on sache s'il s'agit là de déboucher sur des CDD ou des postes statutaires, les créations d'emplois ne seraient pas à l'ordre du jour.

Quant à la résorption de la précarité, aucun plan de titularisation n'est prévu. En revanche la logique du « CDI fonction publique » devrait être mise en œuvre..

Cette réforme qui transforme l'université en un outil au service des entreprises, répondant en cela aux orientations données par l'Union Européenne, porterait un coup sévère à la situation des personnels comme au service public de l'enseignement supérieur et de la recherche si les luttes ne parvenaient pas à battre en brèche ses conséquences.